

-JS-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-627 DU 22 DECEMBRE 1998

Chargeant Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**, Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, de l'intérim de Monsieur **Albert TEVOEDJRE**, Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle de 18 mars 1996 ;
- Vu** Le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er}. - Pour compter du 22 décembre 1998, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 5 ; AN 4 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MF 4 ; MENRS 4 ; MPREPE 4 ; AUTRES MINISTERES 18 ; SGG 4 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORB 1.